

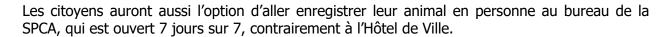
Nouveau partenariat avec la SPCA Roussillon

SAINT-CONSTANT, le 4 mars 2022 – En vertu de la réglementation applicable, l'obtention d'une licence pour les chiens et les chats est obligatoire à la Ville de Saint-Constant. Ainsi, afin d'améliorer son service de distribution et de gestion des licences pour animaux, la Ville vient de conclure une entente avec la SPCA Roussillon. Cette collaboration permettra de bonifier l'offre actuelle de la Ville en proposant un nouveau service en ligne sur une plateforme dédiée.

Cette plateforme présente plusieurs avantages, elle assure le renouvellement des licences chaque année.

Voici quelques options disponibles avec la plateforme en ligne proposée par la SPCA Roussillon :

- Inscription de nouveaux citoyens;
- Ajout de nouveaux animaux;
- · Renouvellement de licences;
- Paiement en ligne sécurisé;
- Téléversement de documents pertinents (preuves de vaccination, stérilisation, micropuce, photo de l'animal);
- Accès à un moteur de recherche lorsqu'un animal est trouvé sans maître;
- Tracage des médailles à partir d'une géolocalisation de l'animal perdu.



« La SPCA étant un organisme à but non lucratif, celle-ci aura ainsi une source de revenus supplémentaires grâce à cette entente avec la Ville de Saint-Constant pour l'aider dans sa mission. Nous sommes fiers de nous associer avec un organisme local qui a à cœur le bien-être des animaux », mentionne le maire, Jean-Claude Boyer.

La SPCA perçoit les montants facturés en fonction des tarifs imposés par la Ville et retient le coût de 10 \$ par licence pour ses services. Rappelons que les tarifs de la Ville sont les suivants :

- Chien ou chat possédant une micropuce (preuve à l'appui) : licence annuelle obligatoire, mais gratuite;
- Chien: 20 \$ par année;
- Chat: 15 \$ par année;
- Chien-guide ou d'assistance : licence annuelle obligatoire, mais gratuite.

La Ville organisera prochainement, en collaboration avec la SPCA Roussillon, une journée de micropuçage. Surveillez notre site Web et nos médias sociaux.





Cette entente est valide jusqu'au 31 décembre et sera évaluée à la fin du terme. Nous pourrons ainsi mieux répondre aux besoins de nos citoyens.

Un représentant de la SPCA Roussillon communiquera avec les propriétaires d'animaux sous peu afin d'assurer la transition des enregistrements vers la nouvelle plateforme. Les citoyens sont tout de même invités à créer leur profil et enregistrer leurs animaux au <u>spcaroussillon.com/licencemunicipale</u>. Ceux enregistrés auprès de la Ville recevront par la suite un nouveau médaillon par la poste. Tous les détails au <u>saint-constant.ca</u>.

Consultez le <u>règlement 1724-21</u> relatif aux animaux dans la section « Règlements municipaux » du site Web.

-30 -

Source:

Service des communications Ville de Saint-Constant 450 638-2010, poste 7460 communication@saint-constant.ca